



**Ville de  
Traînou**

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024**

Conseil municipal du 29 janvier 2024

1. Introduction	P3
2. Présentation générale du contexte	P3
2.1. Le contexte économique international et national	P3
2.2. La Loi de Finances Initiale pour 2022 et son impact sur les CT	P5
3. Les orientations budgétaires du budget principal	P6
3.1. Les grands équilibres et la prospective à l’horizon 2026	P6
3.2. Les recettes de fonctionnement	P7
3.2.1. La fiscalité directe	P8
3.2.2. Les produits des services	P9
3.3. Les dépenses de fonctionnement	P9
3.3.1. Les nouveaux projets	P9
3.3.2. Les charges d’énergies	P10
3.3.3. Les charges de personnel	P10
3.4. Les investissements	P12
3.4.1 Les subventions	P13
3.5. L’endettement	P13
4. Les orientations budgétaires des budgets annexes	P14
4.1. Le budget annexe CCAS	P14
4.1.2. Budget 2023	P15
4.1.3. Budget prévisionnel 2024	P16

## 1. Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et pus (Art. L. 2312-1, L.3312-1,L.4312-1,L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière.

Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations pour l'année à venir, les engagements pluriannuels et les choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération.

Le vote du budget de la commune de Traînou et des budgets annexes est programmé à la séance du conseil communautaire du 25 mars 2024.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines et un travail plus fin des prévisions.

## 2. Présentation générale du contexte

### 2.1 Le contexte économique international et national

L'environnement international économique, financier et géopolitique a été particulièrement mis en difficulté depuis 2020 à cause de la crise sanitaire et des différentes guerres (Ukraine, Moyen Orient, Afrique...), il restera très incertain pour 2024.

Néanmoins, depuis 2022, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive grâce aux plans de soutien des différents gouvernements. Ce retour favorable devrait se poursuivre en 2024.

Les principaux indicateurs nationaux apparaissent ci-après.

Les estimations sont celles de la loi de finances initiale 2024 :

#### - Taux de croissance du PIB (en volume) :

+1,0 % en 2023 contre 2,5 % en 2022 et 6,8 % en 2021

**+1,4 % en 2024**

#### - Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle) :

4,9 % en 2023, contre 5,2 % en 2022 et 1,6 % en 2021

**2,6 % en 2024**

Le taux d'inflation poursuit sa décrue en 2024. Dans sa dernière prévision, l'Insee préconise un taux d'inflation aux alentours de 4% début 2024 en France. Un chiffre bien inférieur au 6% enregistré à la même période il y a un an. Ainsi, les prix à la consommation ne diminuent pas encore mais leur augmentation semble légèrement ralentir. D'après l'institut des statistiques, le taux de l'inflation devrait retomber en dessous des 3% à l'été 2024.

#### - Taux d'intérêt :

Une remontée rapide depuis 2022, mais la fin annoncée du resserrement des taux de la Banque Centrale Européenne et la perspective d'une stabilisation.

Toutefois, comme l'avait annoncé Christine Lagarde, après avoir décidé de ne pas réaugmenter les taux directeurs de la BCE en novembre, la prudence est de rigueur. La gardienne de la Banque centrale européenne rappelait à ce moment-là la menace de l'étendue du conflit Israélo-palestinien, pouvant jouer un rôle sur les retombées économiques de l'Europe.

En début d'année prochaine, les intérêts d'emprunt attendus autour des 5 % sur 20 ans et 5,2 % sur 25 ans se rapprocheront du seuil maximum. Car dans un horizon plus lointain, une redescente des taux est prévisible au cours de l'année prochaine et permettrait de stabiliser leurs valeurs aux alentours des 4 % d'ici le mois de décembre 2024.

- Déficit public :

4,9 % du P.I.B. en 2023 après 4,8 % en 2022 et 6,4 % en 2021

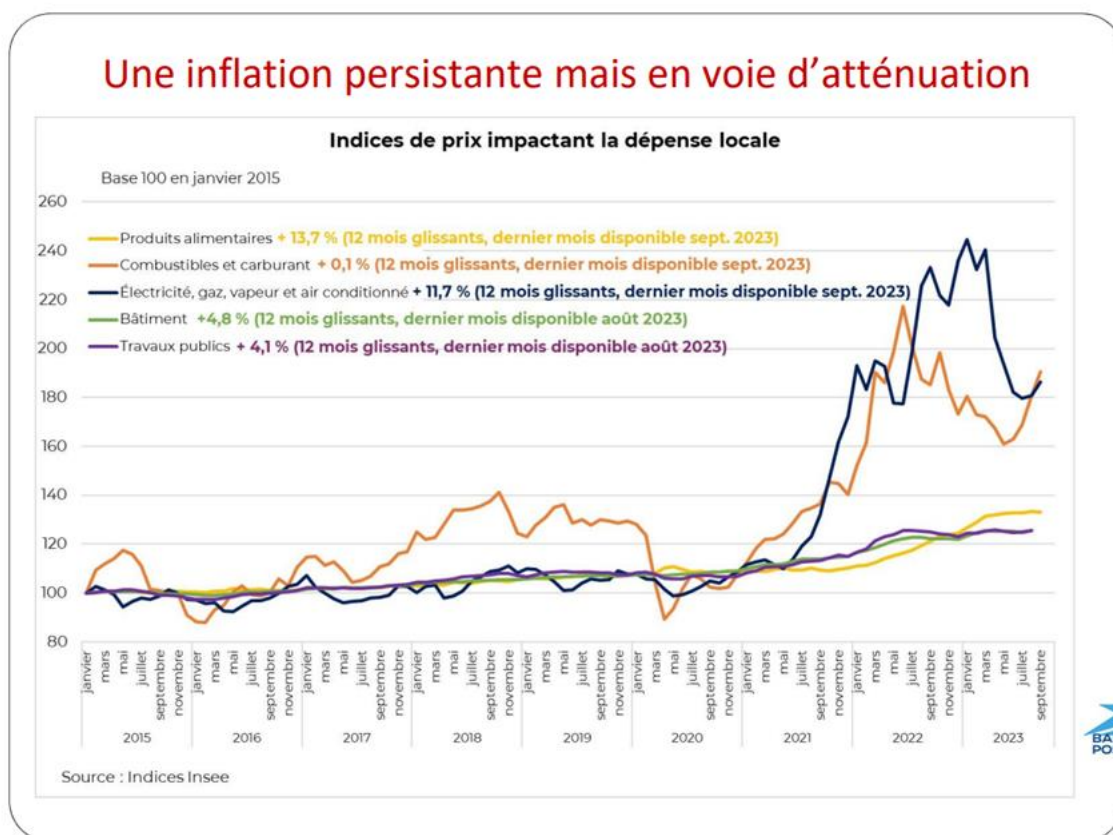
**4,3 % du PIB en 2024**

Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

Principaux indicateurs économiques (moyenne annuelle)	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisions)
Taux de croissance du PIB	-8 %	+6% (rattrapage 2020)	2,60 %	1,00 %	1,40 %
Taux d'inflation	0,50 %	1,40 %	5,80 %	6,90 %	2,60 %
Déficit public (en % du PIB)	9,10 %	8,40 %	4,80 %	5 %	4,30 %
Dette publique (en % du PIB)	115 %	116 %	112 %	111 %	109,70 %

Pour ce qui est des collectivités territoriales, leur situation reste saine.

En revanche, l'inflation, très marquée dans le secteur du BTP, des énergies, de l'alimentaire, du bâtiment et des carburants risque de pénaliser assez lourdement les collectivités dans leurs investissements et leurs charges d'entretien des bâtiments et routes.



## 2.2 La Loi de Finances Initiale pour 2023 et son impact sur les Collectivités Territoriales

En 2024, le Gouvernement poursuit l'augmentation du montant de la DGF engagée en 2023 après cinq années de stabilité : les dotations de péréquation sont abondées d'un montant de 220 M€ afin d'accroître le soutien de l'État aux collectivités locales.

Comme en 2023, cette augmentation sera fléchée vers les collectivités les plus fragiles, par le biais des dotations de péréquation du bloc communal : la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 90 M€ et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 M€.

La hausse de 190 M€ de la DGF des communes doit permettre à plus de 60 % des communes de voir leur DGF augmenter en 2024. L'augmentation ou la diminution de la dotation d'aménagement des communes sera répartie par le comité des finances locales (CFL) entre la DSU, la DSR et la dotation nationale de péréquation (DNP).

En 2024 toutefois, l'augmentation prévue de 190 M€ sera affectée pour 90 M€ à la DSU et pour 100 M€ à la DSR.

Le reste de l'abondement, soit 30 M€, finance le tiers de la hausse de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité en 2024, le reste étant financé par écrêtement de la dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

**Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2024 :** Les bases de la taxe sur le foncier bâti acquittée par les particuliers vont être revalorisées en 2024 d'un peu moins de 4%, soit une évolution nettement inférieure aux 7,1% enregistrée lors de l'année 2023. Cette revalorisation des valeurs locatives sert de bases à la fiscalité locale foncière (foncier bâti et cotisation foncière des entreprises).

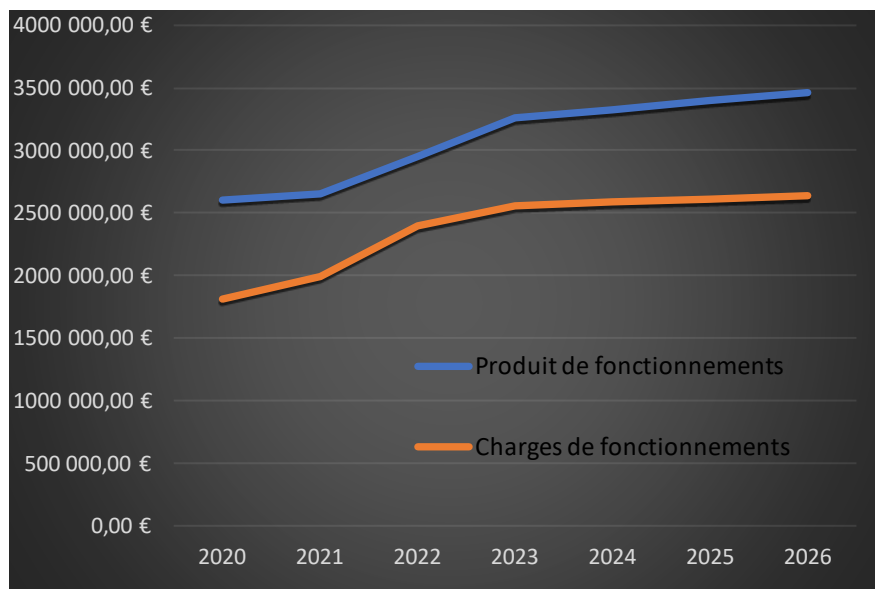
**Révision des valeurs locatives d'habitation :** La réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation devrait entrer en vigueur en 2026. La LFI 2022 mentionne que les propriétaires ont jusqu'au 1er juillet 2023 pour transmettre à l'administration fiscale une déclaration indiquant notamment les éléments constitutifs et la valeur vénale de leur bien.

**Le Fonds Vert :** Annoncé le 27 août 2022 par la Première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis janvier 2023, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024.

### 3. Les orientations budgétaires du budget principal

#### 3.1 Les grands équilibres et la prospective à l’horizon 2026

Les produits de fonctionnement représentent l'ensemble des revenus permettant à Traînou d'assurer le fonctionnement courant de ses services communaux. Les charges de fonctionnement englobent les dépenses courantes : c'est via ce poste de dépenses que sont réglés les intérêts de la dette de Traînou, mais également les dépenses de fonctionnement des services communaux.



Comme le fait apparaître le graphique, les produits de fonctionnement augmentent depuis 4 ans. Les charges de fonctionnement suivent aussi un rythme croissant maîtrisé, en effet, l’année 2023 (comme 2021 et 2022) a été marquée un nombre important de travaux de mise aux normes et entretiens dans les bâtiments publics, travaux rattrapés car laissé de côté lors des années 2014 – 2020.

La rénovation de nombreux bâtiments publics ou des travaux d’amélioration ont été faite ou est en cours : rénovation de l’appartement à l’étage de la Poste, rénovation de la maison d’urgence, démoussage des toits, adoucisseur au restaurant scolaire, rénovation de la maison des association Gauguin, réfection des murs de la mairie, isolation des écoles, du restaurant scolaire, réfection des cours de tennis, création d’un théâtre de verdure à la base de loisirs, empierrement des berges de l’étang, changement de la bonde de l’étang, rachat du cabinet médical...

D’autres sont en cours, notamment la rénovation complète du gymnase Serge De Leeuw, la création du regroupement médical, les ombrières sur les tennis et le nouveau boulodrome, la mise en place de bornes de recharge électrique sur deux parking communaux, la rénovation complète de l’étage de la bibliothèque...

De plus, plusieurs créations de postes ont été faite pour pallier l’accroissement d’activité des services (services à la populations, opérations de travaux).

L’objectifs de la mandature est d’augmenter la qualité du service public et de maximiser les opérations an régie moins cher que de la prestation.

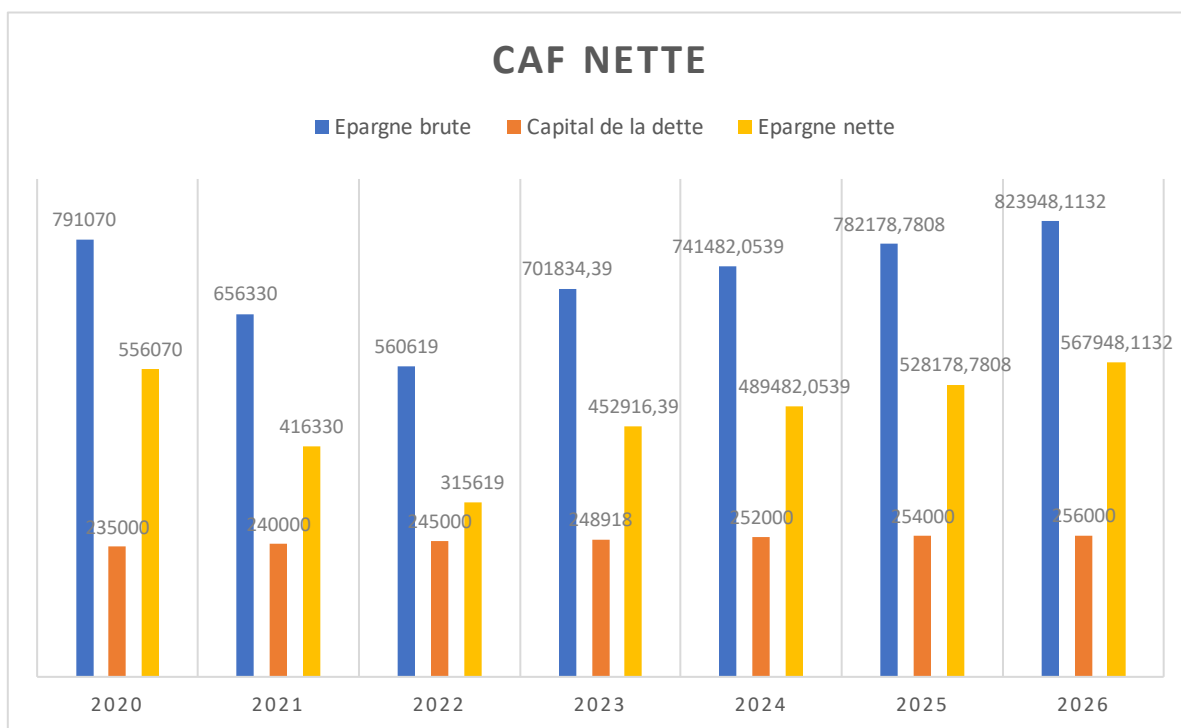
Mais ce sont surtout des actions ponctuelles qui ont pesé sur les charges de fonctionnement : telles que des études (gymnase, regroupement médical), les travaux d’amélioration (mur Gauguin, mairie / rénovation bibliothèque / école / voirie / restaurant scolaire...).

A l’horizon 2026, la Commune de Traînou devra veiller à continuer de renouveler son matériel, entretenir son patrimoine bâti et ses réseaux et réaliser les travaux lui incombant. La stratégie de la Commune de Traînou s’inscrit dans une volonté de dynamiser son territoire afin de créer des nouveaux services pour les administrés et pérenniser la qualité et le cadre de vie des habitants actuels et permettre d’être attirant pour de nouveaux habitants, services publics, commerces...

Depuis 2020, la nouvelle mandature a la volonté de ne pas limiter les travaux de rénovation du patrimoine communal ou de création de nouveaux services publics. Pour cela, le choix a été fait de chercher des leviers pour augmenter les ressources de financière et non de limiter les dépenses.

Comme vous pouvez le constater dans le graphique ci-dessous, la recherche de ressources financières est optimale puisque les recettes de fonctionnements augmentent. L'épargne nette de la commune est en évolution, la capacité d'autofinancement n'a jamais été aussi bonne sur la commune (excepté 2020 ou l'ancienne mandature a bloqué tout travaux ou entretien sur la commune suite à l'alerte de la Préfecture sur l'endettement et les charges financières incontrôlées ce qui a provoqué un déficit en 2018 : cf annexe « Lettre Préfète 2018 dette et Analyse CAP Loiret). En 2019 et 2020, la mandature précédente a fait remonter la capacité d'autofinancement de manière artificielle en bloquant tout investissement, entretien, réparation, investissement de matériel, recrutement, diminution d'heure du personnel communal...

Additionner à ça, deux augmentations d'impôts successives (2018 et 2019) pour pouvoir payer la dette de la commune (dette qui a explosé suite au deux emprunts effectués par cette mandature en 2014 et 2017). L'audit effectué par CAP Loiret demandé à notre prise de fonction a démontré une prévision budgétaire 2020 qui semblait insincère (Analyse CAP Loiret).



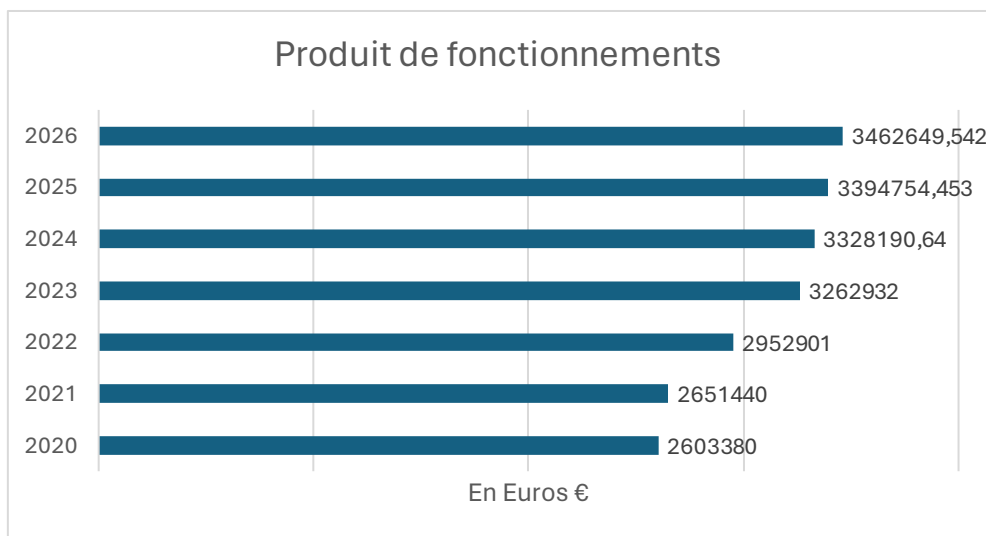
### 3.2 Les recettes de fonctionnement

Le graphique ci-après montre l'évolution des différents comptes ces dernières années, ainsi que la prévision pour 2024 :

- Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Total 73 - Impôts et taxes
- Total 74 - Dotations, subventions et participations
- Total 75 - Autres produits de gestion courante

Comme évoqué plus haut, nous avons pour volonté de continuer les rénovations et travaux sur le patrimoine communal. Pour cela, nous sommes en perpétuel recherche de ressources financières.

Ci-dessous le graphique de l'évolution des ressources financières de la commune.



Nous dégageons des ressources financières supplémentaires d'année en année ce qui nous permet de continuer d'investir. Malgré, l'interdiction d'emprunter suite au deux emprunts effectués par l'ancienne mandature en 2014 et 2017, nous investissons dans les rénovations, l'entretien des bâtiments communaux pour ne pas perdre notre patrimoine communal. De plus, nous investissons dans du matériel pour les agents techniques (outillage, épareuse, tracteur, broyeur, lamier...) ainsi que des outils pour éviter la pénibilité de nos agents d'entretiens (nébulisateur, matériel ergonomique...). Nous avons aussi installé de nouveaux services pour les administrés : jeux aux gymnase, table de pique-nique, défibrillateur, ...

### 3.2.1 La fiscalité directe

Lors du vote des taux, il a été proposé de reconduire les taux existants de la façon suivante :

Taux imposition des taxes locales	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe habitation	17,98 %				
Taxe foncière bâti (taux commune 23,59 % idem 2020 + taux département 18,56%)	23,59 %	42,15 %	42,15 %	42,15 %	42,15 %
Taxe foncière non bâti	76,75 %	76,75 %	76,75 %	76,75 %	76,75 %

Comme évoqué plus haut, les recettes de fonctionnement augmentent depuis 4 ans, les années 2020/2021 ont connu un ralentissement en matière de recettes compte tenu de l'affaiblissement économique dû à la crise sanitaire : fermeture d'une partie des activités : école, SDF, location de matériel...

De plus, l'année 2021 était marquée par des réformes fiscales de lourde ampleur, telles que la mise en application de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales par exemple.

Ce recul a été rattrapé en 2022, compte tenu des hausses conséquentes de la revalorisation des bases locatives (+3.4 %), de l'augmentation de la fraction de TVA nationale reversée par l'Etat (+5.5%), mais aussi du début du retour financier lié à la reprise des activités : école, location SDF, location matériel...

L'année 2023 a été marquée par de nouvelles entrées fiscales grâce à une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives favorable, la dotation globale de fonctionnement en hausse, la fin du reversement obligatoire de la taxe d'aménagement communale au EPCI ainsi que la reprise des activités économiques.

La prévision pour l'année 2024 est stable, la loi de finance prévoit une augmentation du montant de la DGF engagée depuis 2023 après cinq années de stabilité : les dotations de péréquation sont abondées d'un montant de 220 M€ afin d'accroître le soutien de l'Etat aux collectivités locales.



Cette augmentation sera fléchée vers les collectivités les plus fragiles, par le biais des dotations de péréquation du bloc communal : la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 90 M€ et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 M€.

Depuis le changement de mandature, une gestion des finances et des achats a été mise en place, nous dégageons de l'autofinancement pour nos projets, nous avons repris une gestion correcte du service public ainsi qu'un entretien et des rénovations de notre patrimoine communal, le tout sans augmentation d'impôt.

**La commission finance du 17/01 est favorable pour maintenir le même taux d'imposition.**

### 3.2.2 Les produits des services

Les produits payés par les usagers sont principalement liés aux restaurant scolaire, aux services funéraires (achat concession), location salle et matériel, loyers ainsi que les redevances d'occupation du domaine public.

Contrairement aux années 2020 et 2021, les produits des services sont revenus à un niveau normal. En 2023, les produits des services ont augmenté principalement avec l'augmentation du prix du repas du restaurant scolaire. Ces recettes sont en partie venues compenser les dépenses liées à la volonté des élus de faire manger aux enfants des produits locaux, bio et frais pour respecter la loi Egalim.

Pour l'année 2024, les tarifs communaux ont été revu à la hausse pour compenser principalement l'inflation sur les produits alimentaires et les énergies (chauffage des salles louées).

Le service du restaurant scolaire n'est pas un service équilibré entre les recettes et les dépenses. Le coût d'un repas est estimé à 9,28€ et sera facturé 4,31€ pour l'année 2024.

Cette augmentation de 21cts par rapport à 2023 est nécessaire au vu de l'augmentation du coût des matières premières et des énergies. Cependant, le choix de revenir en régie permet de minimiser cette augmentations grâce à un Chef de cuisine qui ajuste au mieux les quantités tout en respectant la nouvelle loi Egalim.

La prévision concernant la location de la salle des fêtes a été vu à la baisse par rapport à 2023, il devrait y avoir moins de disponibilité pour les particuliers pour laisser la priorité aux associations de la commune (gymnase en rénovation).

L'appartement au-dessus de La Poste qui a été totalement rénové en 2022 est loué et devrait permettre une légère augmentation de la partie loyer.

(Tarif communaux en annexe).

### 3.3 Les dépenses de fonctionnement

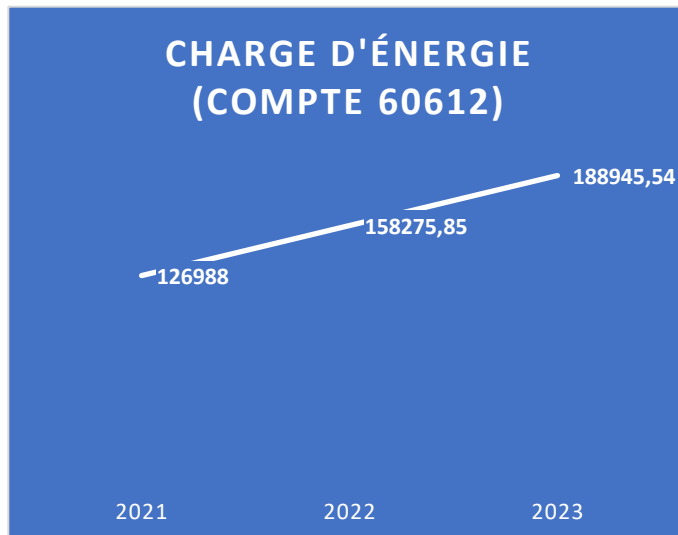
#### 3.3.1 Les projets

En plus des services et compétences assurés au fil de l'eau, il est prévu d'intégrer au budget 2024 les éléments suivants :

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC	9 000,00 €
MAINTENANCE FEUX TRICOLORES	1 320,00 €
DECORS FESTIFS	3 640,00 €
MAINTENANCE DES ALARMES 5 SITES INTRUSION	2 500,00 €
MAINTENANCE CHAUFFAGES/CLIM	12 000,00 €
VERIFICATIONS PERIODIQUES ANNUELLES	5 000,00 €
LOCATION ET ENTRETIEN VETEMENTS DE TRAVAIL AGENTS	6 285,00 €
PRODUITS ENTRETIEN	10 000,00 €
PETITS MATERIELS	6 000,00 €
ENTRETIEN I3BOARD	1 300,00 €
MAINTENANCE DES COROLLES	3 000,00 €
NETTOYAGE CHENEAU	1 600,00 €
	<b>61 645,00 €</b>

Nous sommes volontairement prudents sur les nouveaux projets car des investissements importants sont en cours : rénovation complète du gymnase, création d'un bâtiment pour regrouper les médicaux et paramédicaux.

### 3.3.2 Les charges d'énergies



Depuis maintenant trois ans, nous avons une forte augmentation des dépenses d'énergies, grâce à notre anticipation et notre gestion financière, nous arrivons à les absorber sans pénaliser les différents projets de la commune (presque 62 000€ de plus depuis 3 ans soit 33% de plus).

Cette augmentation est due à l'augmentation du prix du KW et non de la consommation des bâtiments. Nous avons fortement anticipé les années précédentes avec l'isolation de 7 bâtiments communaux, le changement de fenêtres à l'école élémentaire, appartement au dessus la Poste, ...

Nous enlevons aussi l'équivalent de 20500W au gymnase pour passer en chauffage beaucoup moins gourmand en énergie.

### 3.3.3 Les charges de personnel

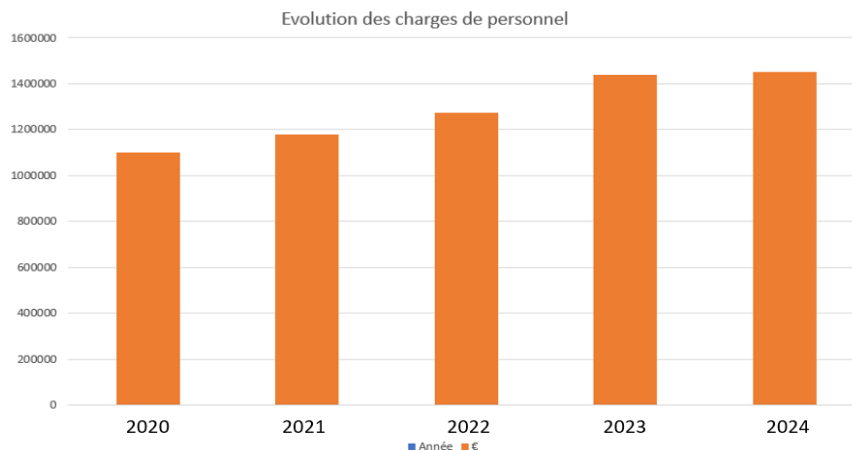
Les charges de personnel représentent 40% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement. Elles constituent ainsi un enjeu important. Leur évolution de ces dernières années est en lien avec les besoins et les objectifs de la municipalité : régie au restaurant scolaire, renforcement des services techniques et administratif et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble de nos agents. Le bien-

être au travail est un élément important de ma mandature. Ces dépenses vont rester stable sur l'année 2024.

Cette augmentation de la masse salariale s'explique aussi principalement par les mesures gouvernementales prises en 2023 et 2024.

2023 : Deux augmentations du point d'indice (janvier pour les catégories C) et juillet pour tous les agents.

2024 : Augmentation du nombre de point pour tous les agents.



Pour rappel, entre 2018 et 2020, l'ancienne mandature a stoppé tous travaux d'entretien, tous les recrutements ainsi que des coupes dans les heures des agents en poste. L'entretien et les rénovations des bâtiments communaux ont été laissés de côté sur l'hôtel des économies à courts termes.

Le service public n'était plus assuré correctement dans certains cas par manque de personnel ou par mauvaise gestion.

Depuis 2020, la nouvelle mandature privilégie les travaux d'entretien et de rénovation du patrimoine communal principalement en régie pour maîtriser les coûts.

Ainsi depuis 2021, des recrutements ont été faits pour renforcer les services ayant connu une forte augmentation d'activité.

Un plombier a été recruté aux services techniques qui nous permet de faire en régie tous les petits travaux d'entretien et amélioration nécessaires dans les bâtiments.

Nous avons recruté un agent administratif polyvalent pour renforcer les services ressources humaines et comptabilité.

De plus, la collectivité a investi, pour le personnel en charge de l'entretien dans les différents bâtiments communaux, dans du matériel ergonomique :

- Support télescopique ergonomique pour le nettoyage des tables = manche réglable en fonction des agents + support et lingettes adaptées permettant de racler, nettoyer et désinfecter permettant notamment :

- de réduire le nombre d'interventions (2 passages au lieu de 4 initialement)
- d'améliorer le confort de travail des agents

Par ailleurs, les produits d'entretien mis à disposition du personnel sont labellisés « écolabel » ou « écovert » s'inscrivant dans une démarche verte de protection de l'environnement. »

En 2024 la collectivité va poursuivre cette démarche en étudiant les solutions adaptées complémentaires permettant d'équiper les agents tout en diminuant :

- l'impact environnemental : suppression des lingettes de balayage imprégnées jetable remplacées par des lingettes lavables
- et la consommation d'eau : suppression des 2 seaux d'eau de 12 litres par l'équipement des chariots de nettoyage pour l'imprégnation des lavettes lavables.

En 2023, il y a eu l'augmentation de l'indice du point des agents a été imposé par l'Etat, ce qui nous a fait augmenter de manière conséquente les charges de personnel (compte 012).

La durée du travail au sein de la collectivité est de 35h pour la majorité des agents. Certains agents sont à temps partiel (animateurs/animatrices, agents d'entretiens, administratifs...) par choix ou par besoin sur certain poste.

Pour d'autres agents, une mutualisation a été possible avec la Communauté de Commune de la Forêt. (Annexe du tableau des effectifs de la commune).

### 3.4 Les investissements

L'année 2023 a été marquée par le début d'un programme d'investissement ambitieux et très important pour la commune.

Certaines opérations ont été finalisé en 2023 :

- Création d'un boulodrome 76 984,20 €
- Renforcement de la défense incendie 18 730 €
- Sécurisation des bâtiments communaux (alarmes élémentaire, restaurant scolaire, gymnase...) 30 546 €
- Travaux parking centre de premier secours 25 276 €

Des subventions ont été demandé pour ces projets, le coût global des travaux est de 170 266,20 € et le montant des subventions accordées de 66 197,10 €.

D'autres opérations seront effectuées en 2024 :

- Remplacement de la structure de jeux de l'école maternelle 28 372 €. Une subvention de 80% est déjà validé par le Conseil Départemental soit 22 697,60 €.
- Renforcement de la Défense incendie 20 000 €

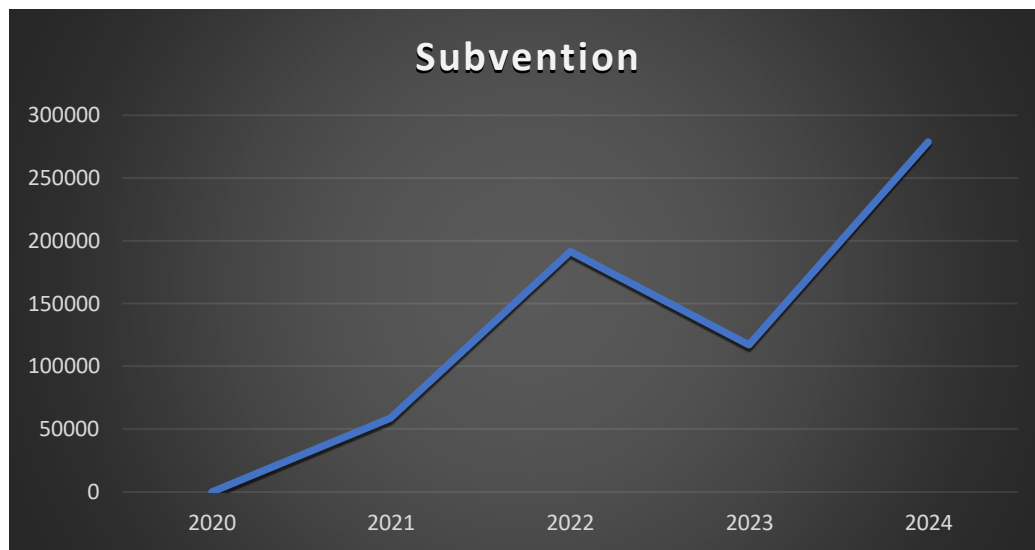
Des opérations plus importantes ont été commencé en 2023 et continueront en 2024 :

- Création d'un regroupement médical et paramédical 1 600 000 € HT
- Révision du PLU 40 000 €
- Rénovation du gymnase Serge De Leeuw 1 400 000 € HT

Nous continuerons les travaux de gros entretien ou rénovation des écoles, du restaurant scolaire et de l'étage de la bibliothèque.

Ce programme d'investissement sera bien évidemment abondé en fonction de l'avancée des projets de mandats.

### 3.4.1 Les subventions



Des demandes de subventions ont été et seront demandées à différents partenaires : Département, ADEME, Région, PETR, Fédérations sportives, Etat...

Pour 2024, un retour de subvention du fond vert nous a déjà été fait concernant le gymnase de 278 781 € (voir annexe).

De plus, les élus ont acté différents projets d'investissements qui ne coûteront rien à la collectivité pour leur mise en place :

- Epicerie autonome.
- Borne de recharge électrique pour les véhicules sur le parking du gymnase.
- Borne de recharge électrique pour les véhicules sur le parking Léon Pierrot.
- Désamiantage toiture du gymnase Serge De Leeuw.
- Ombrière pour couvrir le nouveau boulodrome.
- Ombrière pour couvrir les deux terrains de tennis.

Ces projets seront effectués avec des partenariats privé, les travaux pris en charge par les entreprises avec en contrepartie des loyers d'occupation du domaine public, des % sur les ventes ou tout simplement des gros investissements moyennant une location emphytéotique des toitures.

Ces sont des investissements importants sur la commune sans pénaliser le budget.

### 3.5 L'endettement

L'endettement de la commune reste supérieur aux communes de la même strate que Traînou. Un emprunt important de 2 000 000 € a été souscrit en 2017 pour des projets qui n'ont pas aboutis. Cet emprunt a été utilisé en partie pour des études sur des projets par l'ancienne mandature qui n'ont jamais été réalisés. Cette gestion catastrophique des finances communales a mis en alerte la Préfecture pour la capacité de la commune à pouvoir payer sa dette (Annexe lettre Préfète 2018 dette). Le 28 juin 2018, la Préfecture écrivait que la commune était fortement contrainte par le poids de la dette ainsi que l'annuité qu'elle va générer. Cette dette représentait 1395€/habitant soit plus de deux fois la moyenne des communes de la même strate que Traînou. L'autofinancement couvre difficilement le remboursement de la dette en capital. En 2018, cette capacité d'autofinancement était négative.

Cette situation a été confirmée par la trésorerie et CAP Loiret (Annexe analyse CAP Loiret) que la nouvelle mandature a fait intervenir pour un audit financier dès sa prise de fonction.

La commune est contrainte par le poids de sa dette et ne peut plus recourir à l'emprunt avant plusieurs années pour le financement de ses équipements afin d'assainir sa situation financière.

Depuis juin 2020 et la prise de fonction des élus actuels, une gestion saine et anticipée du secteur financier a permis de trouver des économies sans augmentations des taux d'impositions pour les administrés. Des leviers ont permis chaque année de transférer des sommes importantes du fonctionnement vers l'investissement pour effectuer des rénovations et entretiens des bâtiments communaux laissés à l'abandon.

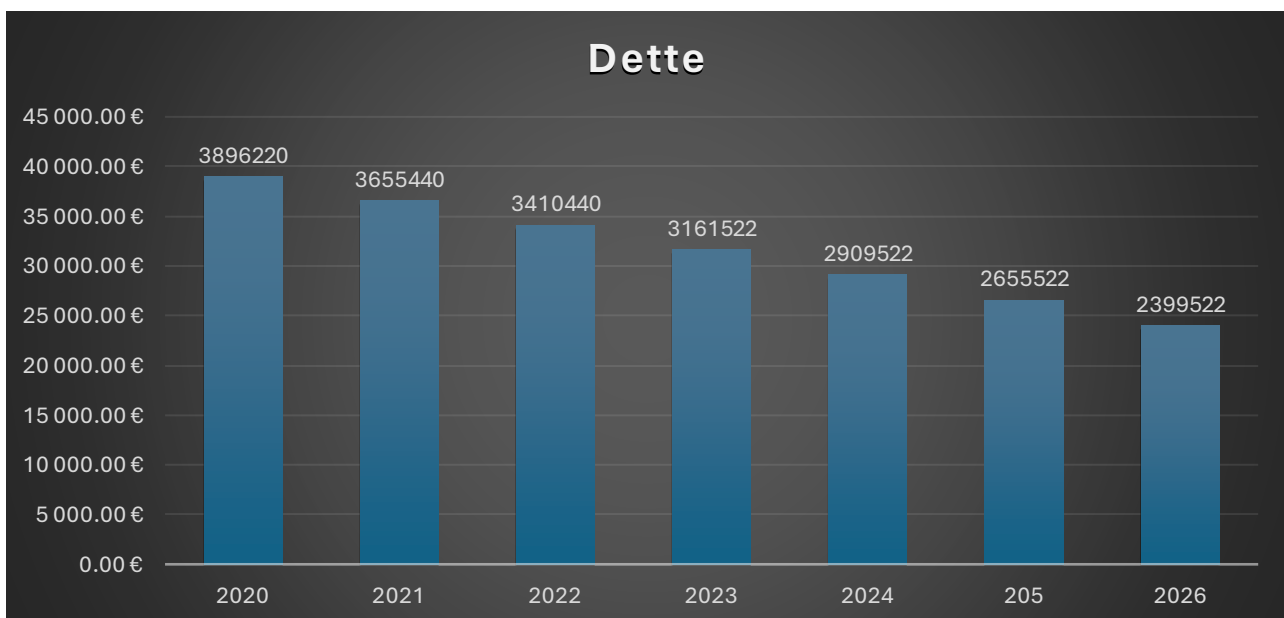
Transfère de 723 049 € du fonctionnement de 2021 vers l'investissement de 2022.

Transfère de 1 200 000 € du fonctionnement de 2022 vers l'investissement de 2023.

Transfère de 700 000€ du fonctionnement de 2023 vers l'investissement de 2024.

Des procédures ont été mise en place pour les achats, les différentes dépenses avec des fiches projets, des tableaux de bords financiers précis suivis à la semaine... Toutes ces méthodes et contrôles n'existaient pas sur la dernière mandature. Ces procédés, nous permettent d'anticiper et prévoir nos dépenses et ainsi gérer le budget au plus juste.

**La commission finance du 17/01 est favorable pour transférer 700 000€ du fonctionnement 2023 vers l'investissement 2024.**



#### 4. Les orientations budgétaires des budgets annexes

##### 4.1. Le budget annexe CCAS

Un Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) est en France, un établissement public administré par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune. Il a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS de Traînou est composé de son Président, 5 membres non élus et 5 membres élus. C'est un établissement public communal intervenant principalement dans 3 domaines :

- L'aide sociale l'équale qui, selon la loi, est la seule attribution obligatoire.
- L'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux.

- L'animation des activités sociales.

Existant de plein droit à l'échelon local et dont la compétence s'exerce uniquement sur le seul territoire de la commune, le CCAS est une personne morale de droit public (plus précisément un établissement public à caractère administratif (EPA) communal ou intercommunal), et son contentieux relève de la juridiction administrative. Bien qu'enfermée dans une spécialisation assez étroite, il a une autonomie de gestion, même si il est rattaché à une collectivité territoriale. Pour remplir la tâche qui lui est impartie, le CCAS dispose d'un organe de gestion : le conseil d'administration, et de moyens propres : un budget autonome relevant de son autorité.

#### 4.1.2. Budget 2023

Le budget 2023 est largement excédentaire.

La maison d'urgence remise en fonction et donné en gestion au CCAS permet à une famille de trouver un équilibre à la suite de soucis familiaux. Elle est occupée depuis avril 2023 et devrait être libre courant du premier trimestre 2024.

Un incendie est survenu sur la commune, le CCAS de Traînou a trouvé une solution de relogement avec l'aide de la commune voisine de Fay-aux-Loges. Il a été décidé en commission CCAS d'indemniser le CCAS de Fay-aux-Loges lorsque la famille aura quitté le logement d'urgence de cette commune.

COMMUNE DE TRAINOU - CCAS DE TRAINOU - CA - 2023

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	2 980,07	3 500,00	23 707,28	A1 24 227,21
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	A2 0,00
Dont 1068		0,00		
<b>Fonctionnement</b>	2 980,07	3 500,00	23 707,28	A3 24 227,21

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	24 227,21
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	24 227,21

- (1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.  
 (5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

COMMUNE DE TRAINOU - 45 - CCAS DE TRAINOU	CA 2023
---	---------

<b>VOTE DU BUDGET</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2022)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 707,28	2 980,07	0,00	0,00	22 727,21
65133	Secours d'urgence	2 000,00	1 344,05	0,00	0,00	655,95
65134	Aides	23 707,28	1 636,02	0,00	0,00	22 071,26
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>25 707,28</b>	<b>2 980,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 727,21</b>
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>25 707,28</b>	<b>2 980,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 727,21</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>25 707,28</b>	<b>2 980,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 727,21</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2022		0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2022	0,00
= Différence ICNE 2023 - ICNE 2022	0,00

COMMUNE DE TRAINOU - 45 - CCAS DE TRAINOU	CA 2023
---	---------

<b>VOTE DU BUDGET</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2022)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participations communes membres du GFP	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>2 000,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>2 000,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 000,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2022		23 707,28				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2022	0,00
= Différence ICNE 2023 - ICNE 2022	0,00



### 4.1.3. Budget prévisionnel 2024

Le conseil d'administration du CCAS de Traînou souhaite apporter des aides supplémentaires aux familles en difficultés. Il a été décidé de trouver des actions et projets supplémentaires à ceux déjà en place.

Aides actuelles :

- Aides alimentaires.
- Aide pour le maintien à domicile (présence verte).
- Aide au permis de conduire (depuis 2023).
- Décade de non partants (départ en vacances depuis 2023).

Projets/actions en études :

- Bon pour achat de cadeaux de Noël.
- Mutuelle

*BP 2024*

Liste des inscriptions budgétaires 1103 RUE DE LA REPUBLIQUE 45470 Traînou      230 - COMMUNE DE TRAINOU / 2 - CCAS DE TRAINOU / 2024										
Indicateur	Sens	Compte	Libellé compte	Opération	NMP	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+P)	Réel/Ordre
	D	60618	Autres fournitures non stockables			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel
	D	6156	Maintenance			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel
	D	618	Divers services extérieurs			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel
	D	65133	Secours d'urgence <i>Bon à faire</i>			0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	Réel
	D	65134	Aides			0,00 €	20 227,21 €	0,00 €	20 227,21 €	Réel
	D	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)			0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	Réel
	R	002	Résultat de fonctionnement reporté			0,00 €	24 227,21 €	0,00 €	24 227,21 €	Réel
	R	74741	Participations communes membres du GFP			0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	Réel
	R	756	Libéralités reçues			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel
<b>Total dépense</b>						<b>0,00 €</b>	<b>26 227,21 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 227,21 €</b>	
<b>Total recette</b>						<b>0,00 €</b>	<b>26 227,21 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 227,21 €</b>	

*BP 2024*

Liste des inscriptions budgétaires 1103 RUE DE LA REPUBLIQUE 45470 Traînou      230 - COMMUNE DE TRAINOU / 2 - CCAS DE TRAINOU / 2024										
Indicateur	Sens	Compte	Libellé compte	Opération	NMP	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+P)	Réel/Ordre
	R	002	Résultat de fonctionnement reporté			0,00 €	24 227,21 €	0,00 €	24 227,21 €	Réel
	R	74741	Participations communes membres du GFP			0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	Réel
	R	756	Libéralités reçues			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel
<b>Total dépense</b>						<b>0,00 €</b>	<b>26 227,21 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 227,21 €</b>	
<b>Total recette</b>						<b>0,00 €</b>	<b>26 227,21 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 227,21 €</b>	

**La commission finance du 17/01 est favorable pour participer à hauteur de 2000€ au budget du CCAS en 2024**